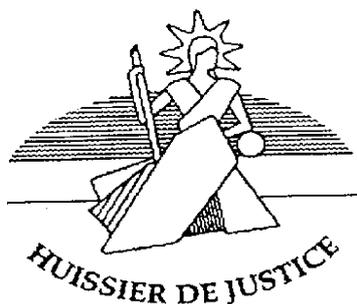


SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



EXPEDITION
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE c/

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

ET LE SIX OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 782989206 dont le siège social est situé 1 avenue Napoléon III à AJACCIO CEDEX (20193), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

REPRESENTE PAR :

Ayant pour avocat postulant Maître Frédéric GUIZARD, membre de la SCP DELSOL & GUIZARD, 8 bis Boulevard Ledru Rollin à Montpellier (34111) (Tel : 04 67 02 29 73 / email : avocats@delsolguizard.com), où pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont s'agit.

Ayant pour avocat plaidant Maître Christian MAUREL, associé de la SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES, avocat au Barreau d'Ajaccio, y demeurant 7 Rue Maréchal Ornano à Ajaccio.

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu par le Tribunal de grande instance d'Evry le 24 juin 2019

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (Hérault) – 430 rue Jean Thuile, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître Mathilde MANCEAU, Huissier de Justice associés à la SELARL HDJ 91 à la résidence de LONGJUMEAU (91), le 8 aout 2022.

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Commune de MONTPELLIER – Département de l'Hérault :

Dans la copropriété Grand Parc de l'Aiguelongue sise sur la parcelle cadastrée BM 335 (50 a 62 ca), objet d'un état descriptif de division publié le 17.01.1997 volume 97P n° 687 :

la nue-propriété détenue sur :

- Le lot n° 27 constitué d'un appartement au 1^{er} étage,
- Le lot n° 92 constitué d'un garage en sous-sol,
- Le lot n° 141 constitué d'une cave au second sous-sol.

Ledit immeuble est inscrit à la matrice du rôle des contributions foncières (taxe foncière du service du cadastre).

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de Madame COINAUD-PAROT, locataire en place, et avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES (Monsieur Julien VALADE), au descriptif suivant :

SYNDIC : FONCIA MONTPELLIER - 185 rue Léon Blum à MONTPELLIER (34967)

BAIL : le bien est actuellement loué selon bail à usage d'habitation, le propriétaire et le locataire refusent de nous transmettre ledit bail

CHAUFFAGE : COLLECTIF

Certificat de superficie n° 22106586 PARGUEL 20160444S3/SI CM/SM



Résultat du repérage

Date du repérage : **06/10/2022**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Liste des pièces non visitées :
2 Sous-Sol - Cave n°141 (Absence de clef)
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me LE FLOCH Thierry
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

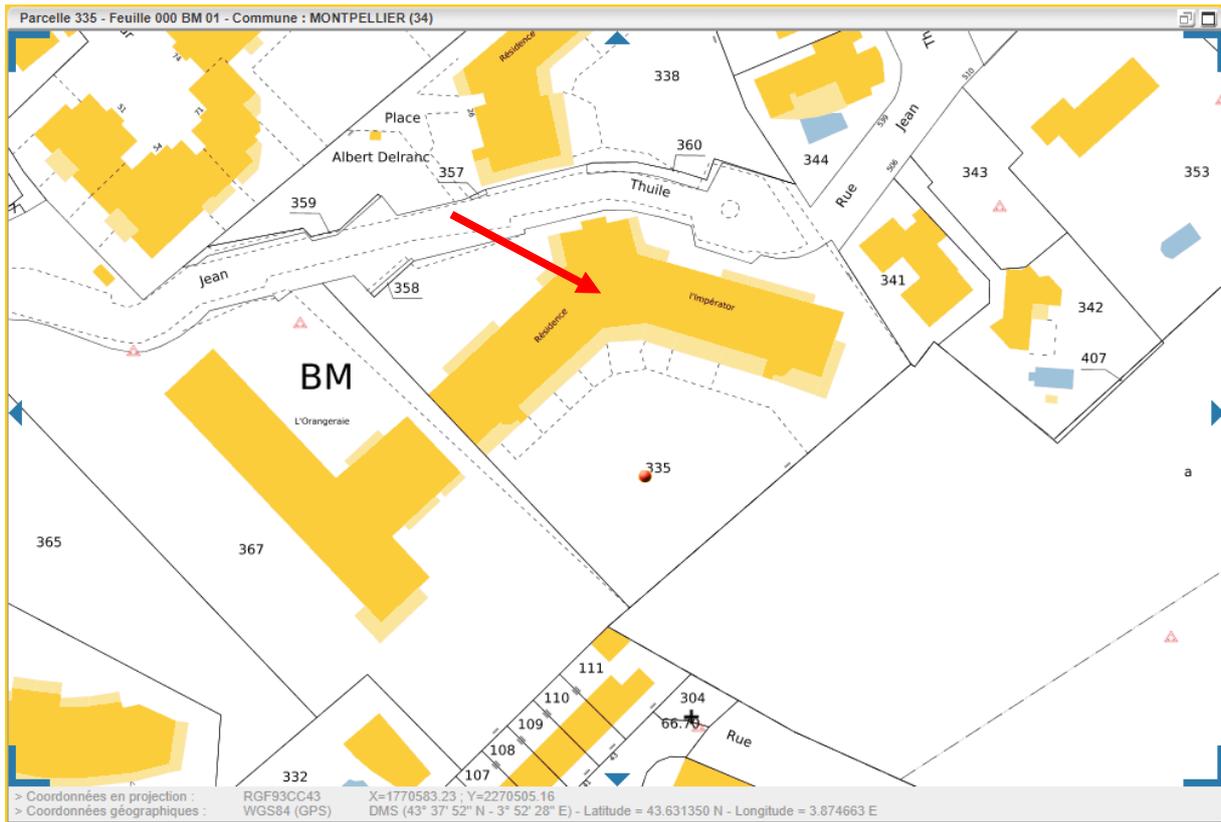
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commentaires
1er étage Porte 27 - Dégagement	12,17	0	
1er étage Porte 27 - Cuisine	9,49	0	
1er étage Porte 27 - Wc	1,53	0	
1er étage Porte 27 - Séjour	26,96	0	
1er étage Porte 27 - Chambre 1	13,51	0	
1er étage Porte 27 - Chambre 2	11,75	0	
1er étage Porte 27 - Salle de bain	4,88	0	
1er étage Porte 27 - Balcon	0	5,3	
1er étage Porte 27 - Terrasse	0	17,29	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : **80,29 m²** (quatre-vingts mètres carrés vingt-neuf)
Surface annexe totale : **22,59 m²** (vingt-deux mètres carrés cinquante-neuf)

Fait à LUNEL, le 06/10/2022

Par : VALADE Julien





APPARTEMENT

ENTREE / COULOIR DISTRIBUTIF :

L'entrée se réalise au moyen d'une porte en bois peint maintenue en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage en pierre naturelle.

Les murs et cloisons peints ne méritent aucune observation particulière.

Un placard encastré avec portes coulissantes miroir agrémente cette entrée.







CUISINE SEMI-OUVERTE :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire maintenu en excellent état.

Cette cuisine est constituée d'un évier simple bac inox et robinet mitigeur, d'une plaque électrique, d'une hotte aspirante, l'ensemble accompagné de meubles hauts et bas avec emplacements électroménager, plan de travail en pierre naturelle, le tout en très bon état d'entretien.

Cette cuisine bénéficie d'une baie vitrée coulissante aluminium blanc avec volet roulant électrique, l'ensemble en parfait état de fonctionnement et donnant accès) une terrasse carrelée.





CHAMBRE 1 :

Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage en pierre identique au reste de l'appartement, ne souffre d'aucune dégradation.

Les murs peints ne souffrent d'aucun dommage visible susceptible d'être rapporté.

Le plafond peint demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce bénéficie d'une fenêtre coulissante double vitrage avec volet roulant électrique, l'ensemble en très bon état d'entretien et de fonctionnement.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrémente cette chambre.





CHAMBRE 2 :

Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage en pierre identique au reste de l'appartement, ne souffre d'aucune dégradation.

Les murs peints ne souffrent d'aucun dommage visible susceptible d'être rapporté.

Le plafond peint demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce bénéficie d'une fenêtre coulissante double vitrage avec volet roulant électrique, l'ensemble en très bon état d'entretien et de fonctionnement.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrémente cette chambre.



SALLE DE BAIN :

Elle bénéficie d'une baignoire avec paroi vitrée, d'un plan de travail en marbre avec double vasque encastrées et robinets mitigeurs, d'un miroir, d'un sèche serviette, l'ensemble demeurant maintenu dans un très bon état d'entretien.

Le revêtement de sol carrelé demeure exempt de toute dégradation susceptible d'être rapportée.

Les murs partiellement faïencés ne souffrent d'aucune dégradation flagrante susceptible d'être rapportée.

Le plafond peint en blanc demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce ne bénéficie d'aucune ouverture.







WC INDEPENDANT :

Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage identique au reste de l'appartement, ne souffre d'aucune dégradation.

Les murs peints ne souffrent d'aucun dommage visible susceptible d'être rapporté.

Le plafond peint demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce est composée d'un WC avec réservoir de chasse exclusivement.



SALON / SEJOUR :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage en pierre maintenu en très bon état.

Les murs et cloisons intégralement peints ne méritent aucune observation particulière

Le plafond peint est exempt de toute anomalie notable.

Cet espace bénéficie d'une double baie vitrée aluminium blanc double vitrage avec volet roulant électrique, l'ensemble en très bon état de fonctionnement.

Cette ouverture donne accès à une terrasse.





TERRASSE :

Cette terrasse protégée, avec aucun vis-à-vis ne mérite aucune observation particulière.

Le carrelage est en très bon état.





EMPLACEMENT STATIONNEMENT- SOUS-SOL

Il s'agit d'un garage, fermé, en sous-sol.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

